

Le 5 juin 2017.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 juin 2017, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, complété par l'inscription de divers sujets supplémentaires apportés par la secrétaire.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 1^{er} et du 8 mai 2017, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	27 324,28 \$	remb. poste circ.	32,69
	Internet	1 281,02	salle	190,00
	Remb. NSF	110,00	photocopies	10,75
	Prmis	230,00	mutation	1 060,00
	Taxes direct	35 666,92		

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Ministère des Finances	1 ^{er} versement Sûreté	11 406,00 \$
Salaires des élus	2 ^e versement	5 447,03
Christiane Leblanc	avance congrès hébergement + ajout	428,36
Brico Béton Vibré	loc. mach. rép. Chemin	989,93
Carrière Sts-Marthyrs	gravier “	1 391,08
Excavation T.F.	loc. mach “	500,73
Excavation Marquis Tardif	rép. mach.	345,50
Robitaille équipement	couteaux grader	912,90
Vivaco	diesel	757,69
“	chauffage entrepôt	238,78
Buropro citation	caisse papier	63,82
“	livre biblio.	35,65
Rogers		77,24
Le Peinturier	antirouille	86,18
Christiane Leblanc		1 847,80
Rec. Gén. can.		863,74
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. mai	100,00
RC Novation	fact. + surveillance internet	465,65
Télébec	usine	95,39
MRC Arthabaska	permis construction + cartons	67,50
Brico Béton Vibré	transport tourbe jeux	149,47
“	rép. chemin	542,08
Climatisation Confort	appel de service climatisation	135,67
Vivaco	asphalte froide, absorbant, ciment	281,95
“	graisse, nettoyeur garage	46,35
Vic Mini Moteur	filtre huile tracteur pelouse	27,03
Bionest	entretien UV (repayé)	275,77
Postes Canada	circulaires	62,38
Aide pneus		33,75
Aide terrain jeux		56,25
Aide pelouse		56,25
Petite caisse	colle, scellant biblio.	25,55
Sylvie Turcotte	cadeaux nouveaux résidents	18,40
Petite caisse	“	16,00
Coop de Solidarité	“	30,00
Petite caisse	essence pelouse	13,00
Pierre Gauthier	“	38,00
Sogetel	c.c.	69,89
“	garage	33,30
“	bureau	69,82
“	internet	413,91

Hydro Québec	éclairage public	226,12
Christiane Leblanc	repas cours élection	50,00
Gesterra	traitement des matières mai	2 363,37
“	transport juin	3 473,22
	Total	<u>34 928,50 \$</u>

Salaires des employés : 7 923,54 \$

AIRRL 2016

Pavage Centre Sud du Québec	retenue 2016	35 717,27 \$
-----------------------------	--------------	--------------

TECQ 2016

Signalisation Lévis	grands panneaux route 161	634,26
---------------------	---------------------------	--------

AIRRL 2017

GéniCité	devis technique et adm. 50%	1 609,65 \$
BC 2	relevés topographique rang 2 sud	2 069,55

TECQ 2017

WSP Canada Inc.	relevés hydrauliques	11 037,60 \$
“	relevés de terrain	5 403,83
Techni-consultant	final zones inondables	847,95

Période de questions du public.

01-06-17 PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2019

Considérant la demande du Comité Récréatif N.D.H. Inc. au conseil municipal en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que le titre du projet est : *Amélioration du parc municipal* ;

Considérant que la demande concerne la fabrication de bandes de patinoire et d'installation d'éclairage adéquat ainsi que le changement d'une porte ;

Considérant que le promoteur est une OBNL ;

Considérant que le montant total du projet est estimé à 27 490 \$;

Considérant que le montant demandé au FDT est de 15 390 \$, correspondant à 56% des coûts ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation de ce projet à la MRC d'Arthabaska, dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2016-2019 (FDT).

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande.

02-06-17

ANNULATION RÉOLUTION 07-04-17

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 07-04-17, concernant le programme FDT pour le parc municipal.

Emploi étudiant : à suivre en juillet, en attendant Pierre Gauthier va faire la pelouse.

RÈGLEMENT NUMÉRO 386, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 467 152 \$ ET UN EMPRUNT DE 467 152 \$, CONCERNANT DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham juge opportun de décréter des investissements sur le réseau routier local, soit sur le rang 2 sud, le rang 1 sud et le rang 1 sud-ouest ;

ATTENDU que le coût des travaux s'élève à la somme de 467 152 \$, incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes ;

ATTENDU l'accord de principe provenant du ministère des Transports datée du 12 janvier 2017 de permettre des investissements sur le réseau routier local ;

ATTENDU que notre projet a fait l'objet d'une demande d'aide financière, dont le taux d'aide est évalué à 75% des dépenses admissibles, provenant du ministère des Transport du Québec sur une période de 10 ans ;

ATTENDU que notre projet a été jugé admissible à une aide financière au montant de 116 788 \$ provenant du transfert de la partie fédérale de la taxe d'accise sur l'essence, selon la confirmation de la programmation révisée de la TECQ 2014-2018 en date du 19 janvier 2017 par le Mamot ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 467 152 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par M. Pascal Paquette, lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 3 avril 2017 ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne
Appuyé par Mme Nancy Delisle
Et résolu à l'unanimité que :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de voirie sur certains chemins municipaux, tel que plus amplement décrit dans un document préparé par Techni-Consultant inc. sous la signature de M. David Lafontaine en date du 3 août 2016, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe " A " .

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de 467 152 \$, incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes. Le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'annexe " B " .

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 467 152 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé par rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt la contribution à recevoir de la TECQ 2014-2018.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté après lecture faite à Notre-Dame-de-Ham, ce 5 juin 2017.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale
Secrétaire trésorière

03-06-17

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AIRRL

Considérant de nouveaux relevés pour des travaux supplémentaires, dans le cadre des investissements sur le réseau routier local ;

Considérant que ces travaux de ponceaux et correction de ventre de bœuf auront lieu sur le rang 2 sud et 1 sud ;

Considérant que nous avons eu un prix au montant de 1 900 \$ de GéniciCité ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de GéniciCité datée du 19 mai 2017.

04-06-17 PAIEMENT RETENUE PAVAGE CENTRE SUD

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant de la retenue à Pavage Centre Sud du Québec au montant de 35 717,27 \$, suite aux travaux sur le programme AIRRL en 2016.

05-06-17 APPUI AU TRAVAILLEUR DE RUE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie le projet de travailleur de rue de l'Association des Groupes de jeunes des Hauts-Reliefs, afin de profiter de la présence d'une personne ressource dans la prévention et l'intervention globale auprès de nos jeunes.

Il y aura le passage de la Grande Traversée Cycliste le 7 juin dans notre municipalité, il s'agit d'une traversée à vélo par des étudiants du secondaire à travers tout le Canada.

Également, le Tour COBC Charles-Bruneau qui passera par notre village le mardi 4 juillet prochain.

06-06-17 RÉOLUTION CLASSIQUE DES APPALACHES

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le passage des cyclistes sur des portions de ses routes à la Classique des Appalaches, pour leur événement du 16 septembre prochain ; la municipalité s'engage à collaborer avec le comité organisateur pour le bon déroulement de l'évènement ; M. Mario St-Cyr est mandaté pour répondre aux questions du ministère des Transports.

07-06-17 RETOUR ACHAT CHAPITEAU re : 14-05-17

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat du chapiteau à même les surplus.

Il y aura une rencontre des 7 municipalités rurales de moins de 500 habitants, le 21 juin à la MRC, de 13h30 à 15h30, concernant le développement des communautés.

Places aux jeunes Arthabaska, demande de partenariat : pas pour cette année.

Il n'y a personne qui ira au congrès de la FQM à l'automne.

Bureau municipal fermé, 14 au 16 juin, congrès ADMQ.

08-06-17 ÉTUDE DE LA ZONE INONDABLE, PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA FIRME WSP CANADA INC.

Attendu notre projet d'étude de la zone inondable ;
Attendu que ce projet est important pour la municipalité et les gens qui demeurent à proximité ;
Attendu la protection des infrastructures déjà en place et les investissements des résidents ;
Attendu la présentation du rapport de la firme WSP Canada Inc ;
Attendu que les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham conviennent d'adopter le tout sans autres commentaires et d'en informer la MRC d'Arthabaska ;
Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ce rapport de la zone inondable dans notre secteur et d'en faire l'envoi à la MRC afin que soit corrigé le schéma d'aménagement et le tracé de pinceau large qui a été fait il y a quelques années, le tout consigné dans le rapport d'études sectorielles préalables à la proposition préliminaire d'aménagement de la MRC d'Arthabaska en date de janvier 1985, avec les nouvelles mesures qui se trouvent dans ce rapport.

09-06-17 DEMANDE DE PARTAGE DES REVENUS DE SABLIERES

Retour demande de partage des revenus des sablières/gravières de la part du Canton de Ham-Nord : il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham maintient sa position sur le sujet, tel qu'il en a déjà été fait mention dans notre lettre du 8 mai dernier.

10-06-17 RÉPARATION BARDEAUX DU TOIT USINE D'EAU

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat du matériel nécessaire à la réparation de la toiture de l'usine d'eau potable.

11-06-17 RAPPORT FINAL FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer tel que proposé le rapport final au Fonds conjoncturel de développement. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham confirme que l'ensemble des dépenses et des articles de l'entente ont été respectés. Le projet *S'unir et s'investir pour un milieu de vie enrichissant !* a été réalisé tel que soumis et ce, d'octobre 2015 à mars 2017.

12-06-17 RÉPARATION OUVERTURE PORTE ENTRÉE PRINCIPALE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire réparer le matériel faisant fonctionner l'ouverture de la porte d'entrée principale du centre communautaire.

Rencontre sur les cours d'eau, 13 juin, 16 heures, avec la MRC au Carré 150.

13-06-17 ADHÉSION AU PROJET ARTHA-LIVRES

Attendu que les arts et la culture contribuent au développement de la municipalité et à son dynamisme ;

Attendu qu'il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture ;

Attendu que la lecture est un facteur important à la réussite scolaire ;

Attendu que le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et cultures) ;

Attendu que le projet Artha-Livres assume les coûts de fabrication de la boîte à livres ;

Attendu que le projet Artha-Livres assurera l'approvisionnement en livres pour démarrer le projet ;

Attendu que le projet Artha-Livres élaborera une programmation et créera des outils destinés aux parents et organismes (bibliothèque, école, service de garde, etc) ;

Attendu que la réalisation de ce projet entraînera l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adhère au projet Artha-Livres et à ses objectifs ;

Que la municipalité soit responsable de l'installation de la boîte et assume les frais inhérents ;

Que la municipalité participe à la mise en place du projet et à sa promotion ;

Que la municipalité nomme France Mc Sween porte-parole de la boîte à livres.

L'organisme Les sentiers équestres aux mille collines a reçu l'autorisation du ministère des Transports pour une traverse de la rue Principale au rang 1 centre. Le ministère procédera à l'installation de la signalisation appropriée cet été.

Le protocole d'entente pour le projet de la Coop sur le programme FDT a été signé le 2 juin 2017.

Rencontre pour la fibre optique à la MRC, le 8 juin à 18 heures.

14-06-17 ACTIVITÉS ST-JEAN

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture d'une partie de la rue Grenier, de même que l'utilisation du terrain municipal vacant pour faire le feu de joie, lors de la célébration de la St-Jean le 24 juin prochain.

Nouvelles directives de Gesterra pour les redevances : à suivre à l'automne.

Projet de loi 122 : pas de résolution d'appui de la part de la municipalité pour l'instant.

Demande de contribution du service de garde Nouveaux Horizons Ham-Nord : la municipalité attend le résultat du sondage avant de prendre une décision. Retour au prochain conseil.

Archives Bois-Francs, demande de photos anciennes : la secrétaire va regarder ce qu'on pourrait envoyer pour faire paraître sur le Facebook de l'organisme.

Offre de cours d'Urgences Bois-Francs : à inscrire sur le site internet de la municipalité et le petit journal.

Nous recevons un rapport d'activités du comité d'embellissement Héritage pour 2017.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présente que l'assemblée soit levée (21h12).

Accepter sur proposition de Mme Lise Nolette
Seconder par M. Jean-Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. Très.

